

LE MONDE DU TRAVAIL ET LES ASSOCIATIONS FÉLICITENT TEBBOUNE  
**UNE OPPORTUNITÉ POUR CONSOLIDER  
LES ACQUIS**

Page 2

**USINE FIAT**

**AOUN REÇOIT LE PDG  
DE STELLANTIS  
ALGÉRIE**

Page 4

ISSN : 1112-7449

**MIDI**

*L'info, rien que l'info*

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5098 | Mercredi 11 septembre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**DEVANT LA COUR  
CONSTITUTIONNELLE**

**HASSANI CHERIF  
ET AOUCICHE  
DÉPOSENT LEURS  
RECOURS**

Page 3

**ALGÉRIE-EMIRATS ARABES**

**VERS UNE RENCONTRE  
ENTRE TEBBOUNE  
ET AL NAHYANE?**

Page 3



**ELIMINATOIRES CAN 2025 : LIBÉRIA 0-3 ALGÉRIE**



**COMME SUR  
DES ROULETTES**

Page 14

**CONSEIL DE LA LIGUE ARABE**



**CONSENSUS POUR  
UNE ACTION COMMUNE**

Page 2

LE MONDE DU TRAVAIL ET LES ASSOCIATIONS FÉLICITENT TEBBOUNE

# Une opportunité pour consolider les acquis

Le monde du travail et les organisations civiles se sont félicités de la réélection d'Abdelmadjid Tebboune pour un second mandat. La plupart soulignent la nécessité de soutenir le programme du Président afin de consolider les acquis.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

La Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC) a indiqué dans un communiqué que « tout l'engagement est de soutenir le programme économique du président Tebboune en vue de bâtir une économie forte et diversifiée ».

Pour les autres associations comme SEVE (femmes chefs d'entreprises) « la reconduction du chef de l'Etat s'inscrit dans la poursuite du processus des réformes » en soulignant dans une déclaration à la presse que « l'association est convaincue des perspectives qui s'offrent à notre grâce à la portée du programme du président de la République sur l'entreprise et son rôle dans le développement économique ».

Les autres associations professionnelles comme l'UNPA (union des paysans algériens) a estimé par le biais de son secrétaire national Slimane Drabine que « le premier mandat a été extrêmement bénéfique pour l'agriculture notamment par le développement des cultures stratégiques au sud du pays ». Pour ce responsable « la réélection se présente comme un signe de continuité qui va contribuer à assurer la sécurité alimentaire ».

Selon l'Union des paysans, les agriculteurs ont voté massivement en faveur du Président Tebboune en estimant que c'est un fait inédit. « Jamais nous n'avions eu une aide pareille à l'agriculture ». De leur côté les investisseurs sont réconfortés par



cette réélection. Le conseil algérien du renouveau économique a estimé dans un communiqué que « ce nouveau mandat va renforcer de nouvelles réalisations économiques et ouvrir des perspectives pour le développement ». Le CREA rappelle certains points positifs durant le premier mandat comme la croissance économique à 4,7% et des taux d'exportations exceptionnels. Selon l'expert économiste Brahim Guendouzi « cette réélection renforce la visibilité des investisseurs tant nationaux qu'étrangers ».

Ce dernier indique que « la stabilité politique est essentielle pour attirer de nouveaux investissements et renforcer une

croissance durable de l'économie ». C'est en effet un signal fort qui est adressé aux opérateurs étrangers concernant les possibilités d'investissement qui s'offrent actuellement.

La loi cadre sur l'investissement qui a été promulguée il y a deux ans qui a permis d'engager une nouvelle dynamique permettant d'accorder des facilités aux investisseurs nationaux et étrangers dans le cadre d'un partenariat qui doit être transparent et visible. Les autres organisations professionnelles dont notamment l'association des investisseurs nationaux assurent que « les réformes engagées durant le premier mandat de Tebboune plaident pour contin-

uer la feuille de route tracée pour permettre une nouvelle dynamique pour le développement de l'acte d'investir dans presque tous les secteurs ».

Quant à l'observatoire national de la société civile (ONSC) souligne que « la confiance accordée au Président pour un second mandat va permettre de parachever le processus des réformes ».

Son président Benbraham indique dans une déclaration que « les politiques tracées durant le premier mandat seront renforcées par la politique du soutien social, l'augmentation du pouvoir d'achat et la relance économique ».

F. A.

## CONSEIL DE LA LIGUE ARABE

### Consensus pour une action commune

La huitième réunion du comité ministériel arabe restreint chargé de l'action internationale pour faire face aux politiques et mesures sionistes illégales à Al-Qods occupée s'est tenue hier au Caire. Une réunion à laquelle le ministre algérien des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a pris part, avant la tenue de la 162e session du Conseil au niveau des ministres des Affaires étrangères.

Selon un communiqué de la ministre, les délibérations du comité ministériel restreint ont porté sur l'examen des pratiques et politiques de l'occupant visant à annexer la ville sainte, à la vider de ses composantes palestiniennes et à dénaturer son identité arabe.

La même source ajoute que les ministres des États membres de ce comité se sont mis d'accord sur un certain nombre de mesures pratiques visant à renforcer l'action arabe au niveau des instances internationales afin de faire face à ces politiques et pratiques et de les contrer par tous les moyens possibles.

R. N.

## DIPLOMATIE

# Fin de mission pour l'ambassadeur du Koweït en Algérie

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, a reçu hier mardi au siège de l'APN, l'ambassadeur de l'État du Koweït en Algérie Mohamed Al-Shabou, qui lui a rendu une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie.

L'audience s'est déroulée en présence de Monder Bouden, vice-président de l'APN chargé des relations extérieures, et de Zakaria Belkhir, président du groupe parlementaire d'amitié « Algérie-Koweït », précise un communiqué de la chambre basse du Parlement.

La rencontre a été l'occasion de saluer les relations fraternelles entre les deux pays frères, qui ont toujours été caractérisées par la coopération et le respect mutuels. Dans ce contexte, Brahim Boughali a salué la dynamique positive créée par la visite du président de la République

Abdelmadjid Tebboune au Koweït en 2022.

Dans le même contexte, le président de l'APN a exprimé sa gratitude pour le soutien du Koweït à la candidature de l'Algérie au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2024-2025, et a salué l'adhésion du Koweït au Conseil des droits de l'homme pour la période 2024-2026, suite à son élection par l'Assemblée générale des Nations unies.

Brahim Boughali a également salué les positions communes de l'Algérie et du Koweït à l'égard des causes justes dans le monde, et a affirmé l'engagement de l'Algérie à continuer à les défendre, notamment les causes palestinienne et sahraouie, ajoute le communiqué de l'APN.

Mettant l'accent sur l'importance de la

coopération parlementaire, Brahim Boughali a souligné que la création du groupe parlementaire d'amitié Algérie-Koweït sera l'un des mécanismes susceptibles de développer la coopération entre les parlements des deux pays, et a exprimé l'espoir qu'elle constituera une étape qualitative dans ce sens.

Pour sa part, l'ambassadeur du Koweït a adressé ses félicitations au gouvernement et au peuple algériens pour le succès des élections présidentielles et a salué la réélection du président Abdelmadjid Tebboune pour un second mandat, souhaitant à l'Algérie davantage de développement et de prospérité.

Enfin, l'ambassadeur du Koweït a remercié les autorités algériennes pour le soutien et la coopération dont il a bénéficié au cours de son mandat diplomatique.

R. N.

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE LA PRÉSIDENTIELLE

# Les présidents cubain et italien félicitent le président Tebboune

*Le président de la République de Cuba, Miguel Diaz-Canel, a félicité, au nom du gouvernement et du peuple cubains, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour sa réélection pour un nouveau mandat présidentiel.*

PAR LAKHDARI BRAHIM

Selon un communiqué de la présidence de la République, le président cubain a souhaité au président Tebboune et au peuple algérien prospérité et paix.

Il a souligné les relations bilatérales historiques fondées sur l'amitié, le respect, la solidarité et la coopération dans divers domaines.

Le président cubain a ajouté que cette occasion est propice pour réaffirmer la volonté de continuer à approfondir les liens qui unissent les deux pays.

De son côté, le président de la République italienne, Sergio Mattarella, a également félicité le président de la République Abdelmadjid Tebboune pour sa réélection à un second mandat présidentiel.

Selon un communiqué de la Présidence de la République, le Président italien a souhaité à Tebboune plein succès au service de ses compatriotes. Sergio Mattarella a également réaffirmé les liens d'amitié et de coopération profonds et exceptionnels entre Rome et Alger. Une portée



stratégique profondément enracinée, qui découle régulièrement d'un dialogue politique harmonieux. Dans son message de félicitations, le président italien a ajouté que l'avenir prometteur entre les deux pays ira au-delà du développement des excellentes relations bilatérales pour renforcer la coopération au niveau régional et international. Enfin, il a exprimé son souhait d'une rencontre dès que les agendas des deux présidents le permettront.

## L'Émir du Koweït et le président mauritanien félicitent le président Tebboune

L'Émir de l'État du Koweït, Cheikh Mishal Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, a envoyé un message de félicitations au président de la République Abdelmadjid Tebboune, à l'occasion de sa réélection pour un nouveau mandat.

Dans un communiqué de la présidence de la République, il est mentionné : « Son Altesse, l'Émir de l'État frère du Koweït, Cheikh Mishal Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, a envoyé un télégramme de félicitations à son frère, le président Abdelmadjid Tebboune, dans lequel il lui a exprimé ses vœux de succès, de santé et de bien-être, souhaitant aux relations fraternelles entre les deux pays encore plus de développement et de prospérité. »

Pour sa part, le président de la République islamique de Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a félicité son frère, le président Abdelmadjid Tebboune, pour le renouvellement de la confiance du peuple algérien en lui, et pour son élection à un nouveau mandat. Il lui a souhaité suc-

cess et réussite dans sa mission présidentielle, tout en soulignant la solidité des relations entre l'Algérie et la Mauritanie. De son côté, le président Tebboune a remercié son frère, le président mauritanien, pour ses nobles sentiments, en affirmant la volonté de continuer à renforcer les relations bilatérales dans l'intérêt des deux peuples frères.

## Le président biélorusse : « Je suis prêt à effectuer une visite en Algérie »

Le président biélorusse Alexandre Loukachenko a adressé un message de félicitations au président de la République Abdelmadjid Tebboune pour sa réélection pour un nouveau mandat. Dans son message, le Président Alexandre Loukachenko a exprimé sa volonté d'effectuer une visite d'État en Algérie. C'est ce que rapporte le site le président de la République de Biélorussie. « Je suis sûr que cette victoire est un hommage à votre excellent service et contribution au développement de la République algérienne démocratique et populaire », est-il mentionné dans le communiqué.

La même source ajoute que « Minsk et Alger participent activement au Mouvement des pays non-alignés et partagent leurs points de vue sur des questions aussi importantes que l'édification d'un monde juste multipolaire, le refus de l'ingérence dans les affaires des pays souverains et la lutte contre les sanctions à motivation politique », ajoute le chef d'État biélorusse. Poursuivant, il a indiqué que « des objectifs communs contribuent à la compréhension mutuelle entre nos peuples, à la transparence des relations bilatérales, qui sont traditionnellement sincères et amicales ».

Et de conclure en révélant qu'il était prêt à effectuer une visite d'État en Algérie dans un avenir proche.

« J'espère qu'au cours d'un tête-à-tête, nous serons en mesure d'esquisser des mesures communes visant à élargir la coopération entre le Belarus et l'Algérie dans divers domaines », a souligné dans son message le Président Loukachenko.

L. B.

## Le président de la RASD félicite le président de la République pour sa réélection

Le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Brahim Ghali, a félicité, hier, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour sa réélection pour second mandat présidentiel, indique un communiqué de la présidence de la République. Dans son message, M. Ghali a adressé au président de la République ses « plus vives félicitations » et ses « vœux les plus sincères ».

« A l'occasion de son élection pour un second mandat présidentiel, nous lui adressons nos chaleureuses félicitations et nos sincères vœux de santé, de bien-être, de réussite et de succès dans l'accomplissement de sa noble et haute mission », écrit M. Ghali, saluant « la position de principe et de fermeté qu'a toujours adoptée l'Algérie de la liberté, de la dignité et de l'honneur, en soutenant son juste et légitime combat pour la liberté et l'indépendance ».

R. N.

## Hassani Cherif et Aouchiche déposent leurs recours devant la Cour constitutionnelle

PAR RACIM NIDHAL

Le candidat du Mouvement de la société pour la paix (MSP) à la présidentielle du 7 septembre 2024, Abdelaali Hassani Cherif a déposé hier, un recours devant la Cour constitutionnelle concernant les résultats préliminaires de ce scrutin annoncés dimanche dernier par le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi.

M. Hassani Cherif s'est rendu à la Cour constitutionnelle accompagné de son directeur de campagne, Ahmed Sadouk. Pour rappel, M. Hassani Cherif avait affirmé, en conférence de presse lundi, que les

chiffres présentés par l'Autorité nationale indépendante des élections étaient « imprécis » et « ne correspondaient pas aux procès-verbaux de dépouillement obtenus par le MSP auprès des délégations de wilaya de l'ANIE », précisant qu'il comptait « saisir la Cour constitutionnelle ». Les directions de campagne des trois candidats à la présidentielle du 7 septembre avaient publié, dimanche dernier, un communiqué commun pour informer l'opinion publique que « des imprécisions, des contradictions, des ambiguïtés et des incohérences » avaient été relevées dans les chiffres lors de l'annonce des résultats provisoires de l'élection présidentielle. De son

côté, le candidat à la présidentielle du FFS, Youcef Aouchiche, a déposé également hier un recours auprès de la Cour constitutionnelle, suite à l'annonce des résultats de l'élection par l'Autorité nationale indépendante des élections. Le candidat à l'élection présidentielle, Youcef Aouchiche, avait déclaré que le processus électoral avait été entaché de certaines irrégularités et d'un manque de transparence de la part de l'ANIE, précisant qu'un recours serait déposé auprès de la Cour constitutionnelle.

Il est à rappeler que le candidat Youssef Aouchich a obtenu 2,16 % des voix.

R. N.

## ALGÉRIE - EMIRATS ARABES

### Vers une rencontre entre Tebboune et Al Nahyane ?

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier mardi, un appel téléphonique du président des Émirats arabes unis, Cheikh Mohamed ben Zayed Al Nahyane.

Selon un communiqué de la présidence de la République, le président des Émirats a félicité le président Tebboune, en son nom et au nom du peuple émirati, pour sa réélection à la présidence pour un second mandat, lui souhaitant succès et réussite.

À son tour, le président Tebboune a remercié le président des Émirats, ainsi que toute la famille régnante et les dirigeants des Émirats, leur souhaitant, ainsi qu'au peuple émirati, davantage de progrès et de prospérité.

Les deux dirigeants ont également convenu de se rencontrer prochainement.

R. N.

ALGÉRIE FERRIES

# Un nouveau calendrier pour septembre et une mise en garde

La compagnie nationale de transport maritime de voyageurs, Algérie Ferries, a fait deux annonces importantes à ses passagers. L'une porte sur le nouveau programme de traversées de ce mois de septembre (10 septembre – 1<sup>er</sup> octobre), l'autre sur une mise en garde à propos de la réservation des billets.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Après avoir renvoyé le navire italien Moby Dada, Algérie Ferries a complètement chamboulé son programme de traversées. Ces changements interviennent durant la période de retour des Algériens de l'étranger vers leurs pays de résidence.

N'étant pas en mesure d'assurer son programme tel qu'il est tracé en raison de sa flotte réduite, la compagnie maritime algérienne a effectué un premier changement pour les traversées du mois d'août. Elle revient ce lundi 9 septembre avec un communiqué pour annoncer un nouveau programme pour ce mois de septembre.

## Le nouveau calendrier des traversées du 10 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2024

Attention, les changements concernent les dates et les horaires de voyage, mais aussi

### USINE FIAT

## Aoun reçoit le PDG de Stellantis Algérie

Le ministre de l'Industrie et de la Production Pharmaceutique, Ali Aoun, a reçu hier à Alger, le P-DG de Stellantis Algérie, Raoui Badji.

Selon un communiqué du ministère, M. Aoun a reçu au début de cette rencontre un exposé détaillé concernant l'activité de fabrication des voitures touristiques et utilitaires de la marque Fiat et le taux d'avancement des travaux pour la réalisation de nouvelles unités de moulage, de soudage et de peinture.

Les deux parties ont également évoqué les contrats signés avec les importateurs et les sous-traitants locaux afin d'attendre le taux d'intégration décidé par le cahier des charges adopté par les pouvoirs publics.

« Le PDG du groupe Stellantis Algérie a mis en avant la priorité accordée pour la main d'œuvre locale et sa formation selon les normes internationales du domaine. Il a également précisé que l'usine Fiat emploie actuellement plus de 1 000 ouvriers, formés pour leur majorité », lit-on dans le communiqué.

Pour sa part, le ministre Aoun a insisté pour « l'augmentation des capacités de production de l'usine », et ce, « afin de répondre favorablement à la demande du marché », tout en assurant que le ministère « est disposé à accompagner le projet pour lever les contraintes enregistrées, avec comme but d'atteindre les objectifs tracés ».

R. N



les itinéraires.

- Marseille – Béjaïa du 10 septembre est reprogrammée sur la ligne Marseille – Alger le 11 septembre à 17 h à bord du navire Badji Mokhtar III.

- Béjaïa – Marseille du 11 septembre reprogrammée sur la ligne Alger – Marseille le 12 septembre à 17 h à bord du navire Badji Mokhtar III

- Oran – Alicante du 11 septembre sera assurée le 13 septembre à 19 h à bord du navire Tassili II.

- Alicante – Oran du 12 septembre sera assurée le 14 septembre à 19 h à bord du navire Tassili II.

- Alicante – Alger du 14 septembre est reprogrammée sur la ligne Alicante – Oran le 14 septembre à 19 h à bord du navire Tassili II.

- Oran – Sète du 14 septembre sera assurée le 15 septembre à 11 h à bord du navire Tassili II.

- Sète – Oran du 15 septembre sera assurée le 16 septembre à 17 h à bord du navire Tassili II.

- Alger – Alicante du 15 septembre est reprogrammée sur la ligne Oran – Alicante le 17 septembre à 22 h à bord du navire Tassili II.

- Alicante – Oran du 16 septembre sera assurée le 18 septembre à 19 h à bord du navire Tassili II.

- Oran – Marseille du 18 septembre sera assurée le 19 septembre à 11 h à bord du navire Tassili II.

- Marseille-Skikda du 19 septembre sera assurée le 20 septembre à 17 h à bord du navire Tassili II.

- Oran – Sète du 20 septembre sera assurée le 22 septembre à 11 h à bord du navire El Djazair II.

- Sète – Oran du 21 septembre sera assurée le 23 septembre à 17 h à bord du navire El Djazair II.

- Oran – Alicante du 22 septembre sera assurée le 24 septembre à 22 h à bord du navire El Djazair II.

- Alicante – Alger du 23 septembre est reprogrammée sur la ligne Alicante – Oran le 25 septembre à 19 h à bord du navire El Djazair II.

- Alger – Alicante du 24 septembre est reprogrammée sur la ligne Oran – Alicante le 24 septembre à 22 h à bord du navire El Djazair II.

- Oran – Marseille du 24 septembre sera assurée le 26 septembre à 11 h à bord du navire El Djazair II.

- Marseille – Béjaïa du 24 septembre est reprogrammée sur la ligne Marseille – Alger le 25 septembre à 12 h à bord du navire Badji Mokhtar III.

- Marseille – Skikda du 26 septembre sera assurée le 27 septembre à 18 h à bord du navire El Djazair II.

- Béjaïa – Marseille du 27 septembre est reprogrammée sur la ligne Alger – Marseille le 26 septembre à 12 h et à bord du navire Badji Mokhtar III.

- Alicante – Oran du 27 septembre est reprogrammée sur la ligne Alicante – Alger le 27 septembre à 19 h à bord du Tassili II.

- Oran – Alicante du 28 septembre sera assurée le 26 septembre à 19 h à bord du navire Tassili II.

- Alicante – Alger du 29 septembre sera assurée le 27 septembre à 19 h à bord du navire Tassili II.

- Marseille – Oran du 30 septembre sera assurée le 1<sup>er</sup> octobre à 12 h à bord du navire El Djazair II.

- Traversée supplémentaire Marseille – Oran le 24 septembre à 12 h à bord du navire Tassili II.

## Algérie Ferries met en garde contre les réservations en ligne

Dans un autre communiqué rendu public ce lundi 9 septembre, Algérie Ferries a également mis en garde les voyageurs contre les réservations des billets en ligne par l'intermédiaire de plateformes autres que son site web officiel.

Algérie Ferries a en effet constaté « que certaines pages et sites électroniques, ainsi que des agences, utilisent illégalement la marque commerciale de l'entreprise, prétendant offrir la possibilité de réserver des billets maritimes sur nos lignes ».

Ainsi, la compagnie nationale de transport maritime des voyageurs rappelle que l'unique plateforme officielle dédiée aux réservations est celle disponible sur son site électronique, à savoir <https://afs.algerieferreries.dz/booking/step1>. En plus de ce site web, les voyageurs « peuvent également se rapprocher des agences commerciales de la compagnie les plus proches » pour réserver leurs titres de voyage.

C. A.

## TRANSFERT D'ÉLÈVES D'UN ÉTABLISSEMENT À UN AUTRE

# L'annonce de la tutelle

PAR RACIM NIDHAL

La rentrée scolaire en Algérie s'accompagne cette année d'une nouveauté de taille : la digitalisation complète des procédures de transfert d'élèves d'un établissement à un autre. Une mesure mise en place par le ministère de l'Éducation nationale afin de faciliter les démarches des parents d'élèves et de rationaliser la gestion administrative. Pour procéder au transfert de leur enfant, les parents doivent désormais suivre une série d'étapes bien précises, toutes réalisées en ligne. Après avoir créé un compte sur la plateforme dédiée aux parents, ils doivent imprimer un formulaire d'inscription et le remettre au directeur de l'établissement scolaire actuel.

Ce dernier activera ensuite le compte du parent qui devra alors remplir l'intégralité du formulaire, en veillant à renseigner cor-

rectement tous les champs, notamment le numéro d'identification de l'élève (que l'on retrouve sur le bulletin scolaire ou le relevé de notes).

Les demandes de transfert scolaire sont désormais soumises à certaines conditions. Les parents doivent justifier leur demande de transfert par l'un des trois motifs suivants :

- Un changement de résidence,
- Un changement d'emploi
- Un problème de santé chronique ou un handicap.

Pour chaque motif, un justificatif précis est exigé : une attestation de résidence, un bulletin de salaire ou un certificat médical. L'objectif de cette digitalisation est double : simplifier la vie des parents en leur évitant de se déplacer et de faire la queue dans les établissements scolaires, mais aussi garantir une meilleure traçabilité des

inscriptions. Pour les élèves passant de l'école primaire au collège, une inscription préalable dans le nouvel établissement est nécessaire. Une fois l'inscription effectuée, le directeur du collège devra activer le dossier avant que la demande de transfert puisse être validée.

Les parents ont jusqu'au 21 septembre pour effectuer leur demande de transfert en ligne. Les résultats seront publiés le 24 septembre et la rentrée dans les nouveaux établissements est fixée au 29 septembre. Cette nouvelle procédure, bien qu'exigeante, devrait permettre d'améliorer la qualité de l'accueil des élèves et de fluidifier les inscriptions. Reste à savoir si les parents sauront s'adapter à ces nouvelles modalités et si les établissements scolaires seront en mesure de répondre efficacement aux demandes.

R. N.

FAROUK ACHOUR :

# « La Protection civile intervient désormais par anticipation »

*Au vu de son rôle crucial dans le pays, de la Protection civile (PC) connaît un essor remarquable de par la qualité de ses actions et ses services rendus prouvés sur le terrain, notamment lors des dernières inondations qui ont touché le Grand-Sud, comme Béchar. C'est ce qui ressort de l'intervention, ce lundi, sur les ondes de la Radio algérienne de son directeur d'information et des statistiques, le colonel Farouk Achour, indiquant que ce corps constitué, s'adapte de plus en plus aux changements climatiques.*

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Intervenant hier à l'émission « Invité de la rédaction » de la chaîne 3 de la Radio algérienne, au lendemain des inondations de Béchar, le colonel est revenu sur les moyens dont dispose ce corps importants et les outils d'accompagnement dans l'accomplissement de son travail de prévention et d'intervention dans le cadre des opérations de sauvetage des êtres et des biens, notamment les habitations et autres infrastructures.

« La Protection civile intervient désormais par anticipation, à la base d'alerte BMS, pour la prise en charge des préoccupations et des dégâts dans les zones dites inondables, suite à une prompt évaluation pour apporter des réponses aux doléances exprimées ici et là et c'était le cas à Béchar », a indiqué M. Achour.

A l'exemple des inondations de la wilaya de Béchar, M. Achour indique que « la carte des risques majeures a beaucoup aidé les services de la Protection civile à mieux gérer la situation dans les localités endommagées où les crues ont fait des dégâts et coupé la ville en deux ».

A ce titre, explique-t-il, et vue l'ampleur des précipitations (120 mm d'eau en 24



heures), un lâcher d'eau du barrage El Djorf a été effectué et les éléments de prévention et d'intervention, concernant les risques majeures ont été actionnés avec célérité, notamment, le long du lit de l'oued.

## Actualisée en 2024, la carte d'inondabilité interdit la construction sur le lit des oueds

« La carte d'inondabilité de 2008, réactualisée en 2024, interdisant systématiquement la construction sur le lit des oueds est d'un apport efficace et efficient pour organiser les secours », souligne-t-il. Selon le responsable Farouk Achour, « le Swac (dispositif d'accompagnement des citoyens, ndlr) qui permet non seulement d'intervenir dans chaque wilaya mais dans chaque commune, a fortement contribué dans la gestion des risques encourus à Béchar ».

Il a permis, dit-il, « d'informer les décideurs à prendre certaines mesures grâce auxquelles les services de la Protection civile ont pu éviter des impondérables », « apporter les bonnes réponses depuis le BMS » et « mieux aider à diriger les opérations d'intervention et les moyens qui vont avec ». Le Swac a, en effet, permis, selon lui, à ce corps de former les élé-

ments de la PC sur l'ensemble des risques majeurs à l'objet de maîtriser la gestion des risques, entre autres, d'inondations.

« Un travail de suivi rigoureux est en cours pour la réactualisation, ce qui permet de prendre des mesures par anticipation à l'effet de diriger avec efficacité les moyens lors des opérations de sauvetage et de soutien personnes en danger, notamment des familles vulnérables », explique M. Achour.

## Un corps en plein essor

Dans la foulée des mesures techniques réalisées par ce corps important, l'intervenant cite l'instauration d'une cellule de suivi qui travaille en H24, et durant toute l'année, pour superviser toutes les opérations d'intervention lors des risques et qui prend des mesures urgentes et adéquates.

Ce suivi a permis, selon lui, de préparer des plans opérationnels à partir de scénarios les plus défavorables pour être plus efficaces le jour « J ».

Des équipes spécialisées, rappelle-t-il, ont été créées dont le SAV (sauvetage aquatique), avec l'introduction de la plongée continentale.

Des villes côtières disposent désormais, chose nouvelle, des équipes de plongeurs. La réactivation des brigades d'intervention « spéciale inondation » est passée de 60 à

1 200 éléments. Par ailleurs, la protection civile a participé à l'implication des citoyens dans les premiers secours aux personnes en danger. Un programme de sensibilisation a permis de former 190 000 secouristes sur les bonnes pratiques citoyennes en matière de secours.

« Beaucoup d'effort sont déployés, au niveau des directions locales, pour atteindre l'objectif d'un secouriste par famille », précise le Colonel Farouk Achour.

Pour rappel, trois ministres ont été dépêchés à Béchar pour évaluer et ordonner la prise des mesures nécessaires qu'a occasionné l'état des lieux dont le constat sera soumis à la réunion du gouvernement (prévu demain mercredi, ndlr) qui prendra les décisions nécessaires concernant les habitants des localités touchées. La décision d'indemnisation des personnes endommagées est déjà prise.

R. R.

## SECTEUR ÉNERGÉTIQUE Sonatrach tient une rencontre avec les startups

Le Président-directeur général (PDG) du groupe public Sonatrach, M. Rachid Hachichi, a présidé hier à Alger une rencontre élargie avec les responsables et les représentants avec des startups du secteur énergétique.

Selon un communiqué du groupe, cette rencontre vise à promouvoir l'intégration nationale, à encourager la collaboration avec des entreprises innovantes, et d'établir des liens avec les acteurs clés de l'industrie énergétique.

Cette rencontre a également été une occasion pour une quarantaine de jeunes entrepreneurs qui ont présenté leurs projets : « Cette journée de rencontres a été ponctuée par des échanges enrichissants et constructifs entre les startups et les représentants de Sonatrach permettant aux jeunes entreprises de présenter des solutions innovantes, notamment dans le domaine de la transition énergétique. Des rencontres B2B ont été organisées entre les startups et les représentants du groupe, offrant ainsi un cadre propice à l'échange d'idées et à l'identification d'opportunités d'affaires et de partenariat », explique la même source.

R. N.

## OFFICE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

# De nouvelles missions

L'Arrêté fixant la liste des activités, prestations et travaux pouvant être effectués par l'office national des œuvres universitaires en sus de sa mission principale et les modalités d'affectation des revenus y afférents, a été publié au dernier Journal officiel N°61 du 04 septembre 2024.

Ainsi, et en application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 98-412 du 18 Chaâbane 1419 correspondant au 7 décembre 1998 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des activités, prestations et travaux pouvant être effectués par l'office national des œuvres universitaires en sus de sa mission principale et les modalités d'affectation des revenus y afférents.

Dans son article 02 il est notamment mentionné que la liste des activités, prestations et travaux pouvant être effectués par l'office national des œuvres universitaires,

est fixée comme suit :

- la location et l'exploitation des structures relevant de l'office national des œuvres universitaires ;
- la prestation de restauration et d'hébergement au profit des structures et des établissements publics et privés ;
- la location d'espaces publicitaires dans les différentes structures de l'office national des œuvres universitaires ;
- l'organisation de séminaires, conférences, congrès, événements et journées d'études.

« Les activités, prestations et travaux fixés à l'article 2 ci-dessus, doivent faire l'objet d'un contrat, d'un marché ou d'une convention conformément à la réglementation en vigueur, et peuvent, également, être par le biais d'une demande », stipule l'article 03 dudit texte. Pour les contrats, marchés ou conventions, ils doivent com-

porter obligatoirement l'objet, la nature, la durée d'exécution de la prestation, les modalités de suivi et de contrôle des différentes phases d'exécution ainsi que la liste nominative des agents appelés à intervenir dans ce cadre et leurs qualifications scientifiques et professionnelles.

« Toute demande relative à la réalisation des activités, prestations ou travaux cités à l'article 2 ci-dessus, est introduite au directeur général de l'office national des œuvres universitaires. Le directeur général de l'office national des œuvres universitaires fixe la liste nominative des agents de l'office national des œuvres universitaires qui sont appelés pour réaliser ces activités, prestations et travaux », précise-t-on dans l'article 05.

Voir sur : <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2024/F2024061.pdf> (page 8)

R. N.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

# Vers une coopération technique approfondie entre l'Algérie et la Corée du Sud

Plusieurs rencontres entre le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREFÉ) et des acteurs de l'efficacité énergétique en Corée du Sud ont été organisées dans le cadre d'une visite d'étude, permettant d'ouvrir la voie à une coopération technique "approfondie" entre les deux pays.

Dans un communiqué publié lundi, le CEREFÉ a fait savoir que la visite de la délégation algérienne multisectorielle en Corée du Sud, à laquelle a pris part cet organisme, "marque un tournant important pour les initiatives algériennes en matière d'efficacité énergétique et environnementale, ouvrant la voie à une coopération technique approfondie et à de futurs investissements dans les technologies vertes entre l'Algérie et la Corée du Sud". Cette visite d'étude "stratégique" qui a eu lieu du 27 août au 6 septembre, en présence de représentants algériens des secteurs de l'Environnement, du Commerce, de l'Industrie et de l'Energie, a été organisée avec le soutien de l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA).

Lors de cette visite, le CEREFÉ et le Laboratoire national d'essai (LNE)



d'Algérie ont entamé des discussions avec le Korea Refrigeration and Air-Conditioning Assessment Center (KRAAC) en vue de la création d'un laboratoire d'essai de pointe en Algérie, dédié à l'évaluation de l'efficacité énergétique des climatiseurs.

"Cette initiative constitue une avancée majeure dans les efforts algériens pour améliorer l'efficacité énergétique", s'est félicité le CEREFÉ.

La délégation algérienne a également visité le Green Hub coréen, un centre de référence en matière d'innovation environnemental "afin de s'inspirer des pratiques durables intégrées dans les secteurs industriels et urbains".

Ainsi, des discussions avec la Korean Environment Corporation (K-Eco) ont porté sur les stratégies visant à améliorer la surveillance et la gestion de la

qualité de l'air en Algérie, s'appuyant sur les meilleures pratiques coréennes en matière de politique environnementale et de solutions technologiques. De plus, les représentants du CEREFÉ ont pris part à "la prestigieuse" World Climate Industry Expo à Busan, où ils ont assisté à la cérémonie d'ouverture aux côtés de l'ambassadeur algérien en Corée du Sud, Mohamed Bensabri. Le ministre coréen du Commerce, de l'Industrie et de l'Energie, Ahn Duk-geun, ainsi que le directeur exécutif de l'Agence internationale de l'Energie (AIE), Fatih Birol, ont prononcé des allocutions lors de cet événement.

"Les discussions avec les cadres du ministère coréen du Commerce, de l'Industrie et de l'Energie, en marge de cet événement, ont mis en lumière

l'importance de renforcer la coopération bilatérale pour faire face aux défis climatiques et énergétiques mondiaux", souligne le CEREFÉ.

Par ailleurs, lors de cette visite, s'est tenu le deuxième Forum algéro-coréen sur l'efficacité énergétique, conjointement organisé par le CEREFÉ et l'Agence coréenne de l'énergie (KEA). Ce forum, qui s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé entre les deux agences, a rassemblé des experts industriels et des décideurs politiques pour débattre des pratiques industrielles durables et de la gestion de l'énergie dans les secteurs à forte intensité énergétique.

Lors de cette manifestation, l'ambassadeur algérien a prononcé un discours soulignant l'engagement de l'Algérie à réduire son empreinte carbone et à tirer parti de l'expertise coréenne pour accélérer sa transition énergétique. Pour leur part, le directeur de l'efficacité énergétique au sein du CEREFÉ et le directeur politique de la KEA ont mis en avant l'importance de ce partenariat pour promouvoir des pratiques énergétiques durables.

## TRANSPORT MARITIME

### L'ENTMV met en garde contre la réservation électronique des billets en dehors de son site officiel

L'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) a mis en garde, lundi dans un communiqué, les voyageurs souhaitant réserver leurs billets en ligne contre le recours à d'autres plateformes pour la réservation que celle disponible sur le site électronique officiel de l'Entreprise.

"L'ENTMV a constaté récemment que certaines pages et sites électroniques, ainsi que des agences, utilisent illégalement la marque commerciale de l'entreprise, prétendant offrir la possibilité de réserver des billets maritimes sur nos lignes", a précisé le communiqué.

A cet égard, l'Entreprise souligne que l'unique plateforme officielle dédiée aux réservations est celle disponible sur son site électronique.

Les clients désirant réserver leurs billets pour les différentes destinations maritimes proposées par l'Entreprise peuvent également se rapprocher des agences commerciales les plus proches, selon le communiqué.

## SONATRACH-RONESANS

# Annnonce de la décision finale d'investissement du projet de polypropylène en Turquie

Le groupe Sonatrach et son partenaire turc Ronasans Holding ont procédé lundi, à Alger, à l'annonce de la Décision finale d'investissement (FID) du projet de déshydrogénation du propane et de production de polypropylène (PDHPP) qui sera réalisé en Turquie, a indiqué le groupe public dans un communiqué.

L'annonce de la Décision finale d'investissement (FID) du projet PDHPP s'est déroulée lors d'une cérémonie organisée au siège de Sonatrach, en présence du P.-dg du groupe public, Rachid Hachichi, et de son homologue turc, Erman Ilicak, a précisé la même source.

Le projet comprend un complexe, au niveau de la zone industrielle pétrochimique Ceyhan dans la province d'Adana en Turquie, doté d'une unité de déshydrogénation du propane (PDH), une unité de polypropylène (PP) et des unités communes

(installations des utilités et stockage).

Sonatrach participe dans ce projet à travers sa filiale à l'international Sonatrach Petroleum Investment Corp (SPIC BV) à hauteur de 34%, est-il également mentionné dans le communiqué.

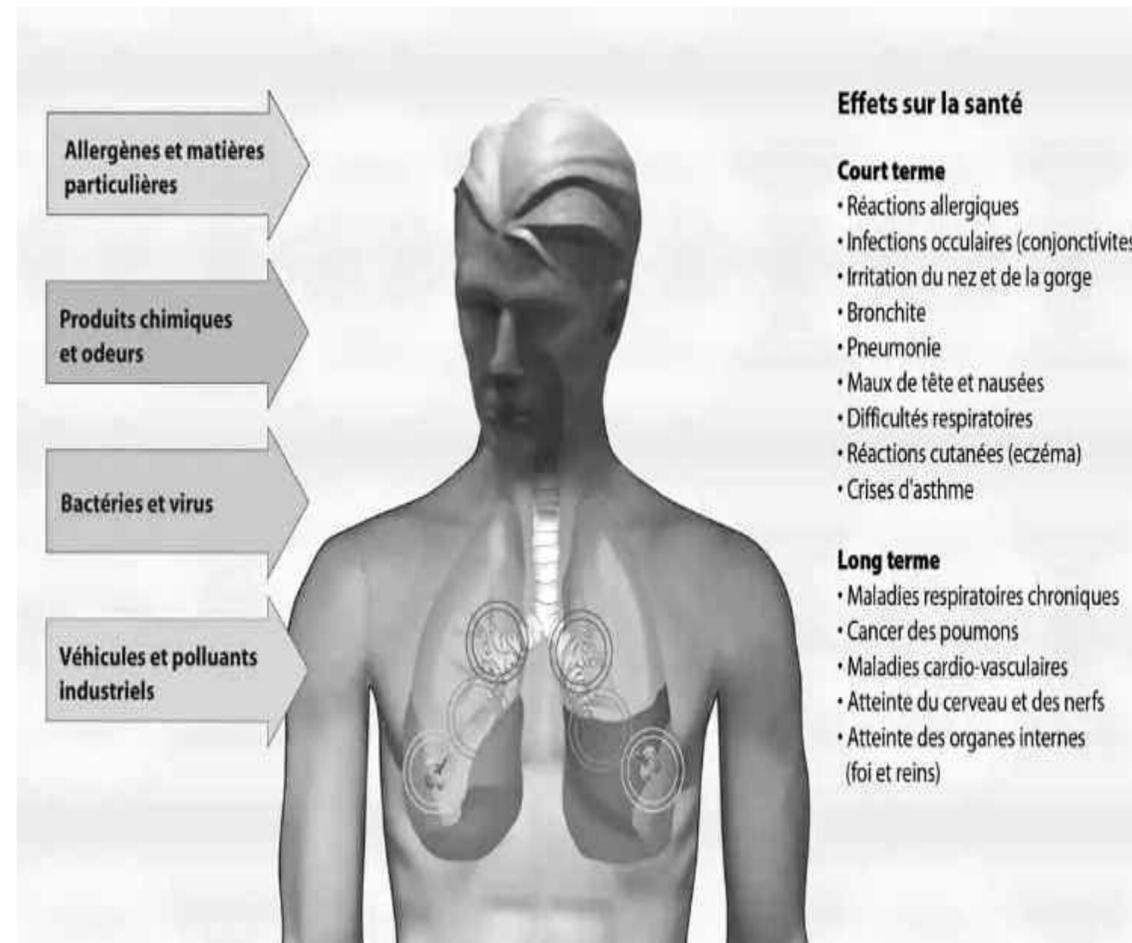
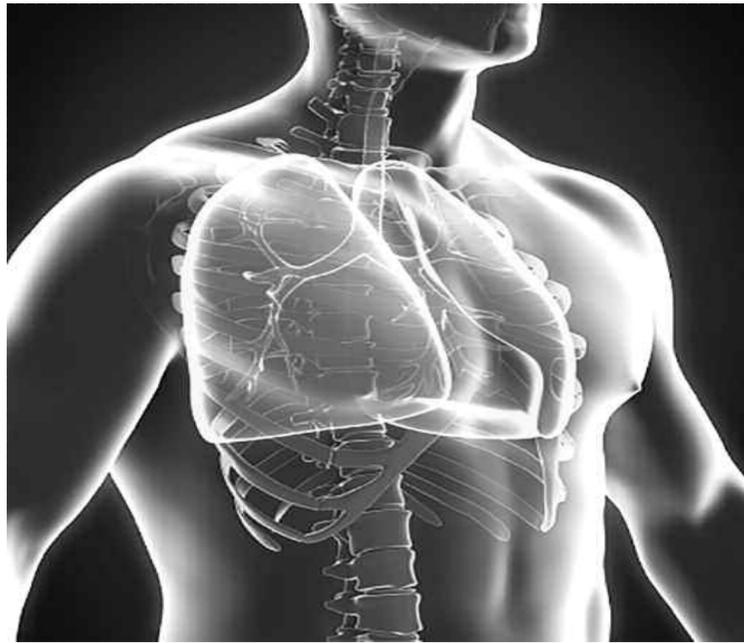
La Compagnie nationale des hydrocarbures assurera l'approvisionnement en matière première, à savoir le propane, en vertu d'un accord à long terme sur la base des prix en vigueur sur les marchés mondiaux, a fait savoir le Groupe en précisant que son partenaire truc Ronasans Holding participe dans le projet avec 66%.

"Le projet PDHPP Turquie s'inscrit dans la stratégie de Sonatrach de déploiement à l'international, de diversification et de transformation par la valorisation des hydrocarbures, notamment dans le domaine de la pétrochimie", a-t-on souligné encore de même source



SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

# L'effet dévastateur de la pollution de l'air sur la santé



Les données de l'OMS montrent que la quasi-totalité de la population mondiale (99%) respire un air qui contient des niveaux élevés de polluants, supérieurs aux limites recommandées par l'OMS. Les pays à revenu faible et intermédiaire sont les plus exposés.

La pollution de l'air ambiant (extérieur) dans les villes et les zones rurales crée des particules fines, qui entraînent des accidents vasculaires cérébraux, des maladies cardiaques, des cancers du poumon et des maladies respiratoires aiguës et chroniques. En outre, environ 2,6 milliards de personnes sont exposées à des niveaux dangereux de pollution de l'air intérieur parce qu'elles utilisent des foyers ouverts ou de simples fourneaux alimentés par du pétrole, de la biomasse (bois, déjections animales, résidus agricoles) ou du charbon.

**Première Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé**

Pour mobiliser un engagement mondial significatif contre ce problème, l'OMS et

ses partenaires ont organisé la première Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé (en anglais) à Genève du 29 octobre au 1er novembre 2018. Cette conférence a permis de sensibiliser les esprits au défi croissant que représente la pollution de l'air sur le plan de la santé publique et de partager des informations et des outils sur les risques sanitaires et les interventions connexes.

Y ont été présentés certains travaux de l'OMS sur la question, notamment les conclusions de la Plateforme mondiale sur la qualité de l'air et la santé. Cette plateforme, qui compte notamment parmi ses membres des chercheurs et chercheuses, des membres de la société civile, des agences des Nations unies et d'autres institutions partenaires, a examiné les données disponibles sur la qualité de l'air et la santé. Par exemple, elle a travaillé sur des techniques permettant de déterminer plus précisément les différentes sources de pollution de l'air. Les travaux en cours visent notamment à améliorer les estimations de la qualité de l'air en combinant les données issues de divers réseaux de surveillance de la qualité de l'air, de la modélisation de l'atmosphère et de la télédétection par satellite.

**Effets de la pollution de l'air sur la santé**

Il existe deux principaux types de pollution de l'air : la pollution de l'air ambiant

(extérieur) et la pollution de l'air intérieur. La pollution de l'air ambiant est un problème majeur de santé environnementale qui touche tout le monde dans les pays à revenu faible, intermédiaire et élevé, car la combustion de combustibles fossiles qui en est à l'origine est omniprésente. La pollution de l'air intérieur est principalement due à l'utilisation de combustibles solides (comme le bois, les résidus agricoles, le charbon de bois, le charbon et les déjections animales) et de pétrole dans des foyers ouverts et des fourneaux peu efficaces, et touche majoritairement des personnes pauvres qui vivent dans des pays à revenu faible et intermédiaire.

L'exposition à la fumée de cuisson provoque 3,2 millions de décès prématurés chaque année, principalement dans les pays à revenu faible et intermédiaire, où des techniques et combustibles polluants sont utilisés tous les jours, en particulier à

domicile pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage. Les femmes et les enfants, qui ont tendance à passer plus de temps à l'intérieur, sont les plus touchés. Les pays à revenu faible et intermédiaire sont aussi ceux qui souffrent le plus de la pollution de l'air ambiant, avec 3,68 millions de décès prématurés chaque année, soit près de 8 fois plus que dans les pays à revenu élevé (0,47 million).

Les principaux polluants sont les suivants :

-particules : mélange de gouttelettes solides et liquides, comprenant, d'une part, des particules plus grosses (PM10) qui proviennent du pollen, des embruns marins et des poussières transportées par le vent issues de l'érosion, des terres agricoles, des routes et des activités minières et, d'autre part, des particules plus fines (PM2,5) qui proviennent de sources primaires (par exemple, combustion de com-

combustibles dans les centrales de production d'électricité, l'industrie et les véhicules) et de sources secondaires (par exemple, réactions chimiques entre gaz) ;

- dioxyde d'azote (NO2) : gaz issu de la combustion de combustibles dans des procédés tels que ceux utilisés pour les fourneaux, les cuisinières à gaz, les transports, l'industrie et la production d'électricité ;

- dioxyde de soufre : autre gaz principalement issu de la combustion de combustibles fossiles pour le chauffage des habitations, l'industrie et la production d'électricité ; et

-ozone à la surface de la Terre : résultat d'une réaction chimique entre gaz, tels que le NO2, en présence de la lumière du soleil. Les polluants les plus surveillés par les cadres réglementaires et dont l'effet néfaste sur la santé est bien établi sont les particules, suivies du dioxyde d'azote.

**Comment la pollution de l'air affecte notre organisme**

Les particules d'un diamètre n'excédant pas 10 microns ( $\leq$  PM10) peuvent pénétrer et se loger profondément à l'intérieur des poumons, provoquant une irritation et une inflammation et endommageant la muqueuse des voies respiratoires. Des particules plus petites et plus nocives pour la santé, d'un diamètre n'excédant pas 2,5 microns ( $\leq$  PM2,5 – c'est-à-dire que 60 particules représentent la largeur d'un cheveu humain) peuvent franchir la barrière pulmonaire et entrer dans la circulation sanguine, affectant tous les principaux organes du corps. Ces polluants augmentent le risque de maladies cardiaques et respiratoires, de cancers du poumon et d'accidents vasculaires cérébraux.

L'ozone est un facteur déterminant dans l'apparition (ou l'aggravation) de l'asthme. Le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre peuvent également provoquer de l'asthme, ainsi que des affections bronchiques, des inflammations pulmonaires et une altération de la fonction pulmonaire. En 2021, l'OMS a mis à jour ses lignes directrices mondiales sur la qualité de l'air, dans lesquelles elle recommande que la concentration moyenne annuelle de PM2,5 ne dépasse pas le niveau maximal de sécurité de 5  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ . Ces lignes directrices attestent des effets nocifs de la pollution de l'air sur la santé humaine, à des

concentrations encore plus faibles que celles estimées auparavant. Les lignes directrices actualisées contiennent des recommandations quant aux seuils de référence en matière de qualité de l'air, ainsi que des objectifs intermédiaires pour six polluants atmosphériques principaux. Elles donnent également des informations qualitatives sur les bonnes pratiques à suivre pour gérer certains types de particules, par exemple le carbone noir/carbone élémentaire, les particules ultrafines et les particules provenant de tempêtes de sable et de poussière, au sujet desquelles on ne dispose pas d'assez de données quantitatives pour établir des seuils de référence.

Il existe des stratégies abordables pour réduire les émissions des secteurs de l'énergie, des transports, de la gestion des déchets, du logement et de l'industrie. Ces interventions présentent souvent d'autres avantages tels que la réduction de la circulation et du bruit, l'augmentation de l'activité physique et une meilleure utilisation des terres – autant d'avantages qui contribuent à améliorer la santé et le bien-être. L'OMS apporte également un appui aux villes en leur fournissant les données, les outils et les capacités nécessaires pour sélectionner des politiques favorables à l'environnement et à la santé au niveau des villes, les mettre en œuvre et en assurer le suivi. Une meilleure qualité de l'air est dans l'intérêt de chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde.

# La pollution atmosphérique est l'une des principales menaces environnementales pour la santé

*On estime que l'exposition à la pollution atmosphérique entraîne sept millions de décès prématurés et la perte de millions d'années de vie en bonne santé chaque année. Chez l'enfant, la pollution atmosphérique pourrait même entraver le développement des poumons, limiter la fonction pulmonaire, provoquer des infections respiratoires et aggraver l'asthme.*

Chez l'adulte, les cardiopathies ischémiques et les accidents vasculaires cérébraux sont les causes les plus courantes de décès prématuré attribuables à la pollution de l'air extérieur, et de nouvelles données montrent également que celle-ci peut aussi être à l'origine du diabète et de maladies neurodégénératives. En termes de charge de morbidité, la pollution atmosphérique est donc comparable à d'autres facteurs de risque importants pour la santé dans le monde, tels que la mauvaise alimentation et le tabagisme.

Avec les changements climatiques, la pollution atmosphérique est l'une des principales menaces environnementales pour la santé. L'amélioration de la qualité de l'air peut accompagner les efforts déployés pour atténuer les changements climatiques, et la réduction des émissions améliorera la qualité de l'air. En s'efforçant d'atteindre les seuils recommandés, les pays protégeront la santé tout en atténuant les changements climatiques mondiaux.

Les nouvelles lignes directrices de l'OMS recommandent des seuils de qualité de l'air concernant six polluants, pour lesquels on dispose des données les plus récentes quant à leurs effets sur la santé. Le fait de prendre des mesures contre ces polluants dits classiques (particules en suspension (PM), ozone (O<sub>3</sub>), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et monoxyde de carbone (CO)) a également un impact sur d'autres polluants nocifs.

Les risques pour la santé associés aux particules d'un diamètre égal ou inférieur à 10 et 2,5 microns (µm) (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>, respectivement) revêtent une importance particulière pour la santé publique. Les PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub> peuvent pénétrer profondément dans les poumons. Toutefois, les PM<sub>2,5</sub> peuvent même entrer dans la circulation sanguine. Elles ont principalement des effets sur les systèmes cardiovasculaire et respiratoire, et affectant également d'autres organes. Les PM proviennent essentiellement de la



combustion de carburants dans différents secteurs, notamment les transports, l'énergie, les ménages, l'industrie et l'agriculture. En 2013, la pollution de l'air extérieur et les particules en suspension ont été classées comme oncogènes par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'OMS.

## Une charge de morbidité inégale

Les disparités en matière d'exposition à la pollution atmosphérique augmentent dans le monde entier, d'autant plus que les pays à revenu faible ou intermédiaire connaissent des niveaux croissants de pollution atmosphérique en raison d'une urbanisation à grande échelle et d'un développement économique qui repose en grande partie sur l'utilisation de combustibles fossiles. « L'OMS estime que, chaque année, des millions de décès sont dus aux effets de la pollution atmosphérique, principalement à des maladies non transmissibles. L'air pur devrait être un droit humain fondamental et une condition nécessaire à la santé et à la productivité des sociétés. Toutefois, bien que la qualité de l'air se soit quelque peu améliorée au cours des

trois dernières décennies, des millions de personnes continuent de mourir prématurément, souvent dans les populations les plus vulnérables et marginalisées », a déclaré le Dr Hans Henri P. Kluge, Directeur régional de l'OMS pour l'Europe. « Nous connaissons l'ampleur du problème et nous savons comment le résoudre. Ces lignes directrices actualisées fournissent aux décideurs des données solides et un outil nécessaire pour s'attaquer à cette charge persistante pour la santé », a-t-il ajouté.

Il ressort des évaluations mondiales que la pollution de l'air ambiant entraîne la perte de centaines de millions d'années de vie en bonne santé, la charge de morbidité correspondante pesant surtout sur les pays à revenu faible ou intermédiaire. Plus l'exposition à la pollution atmosphérique est importante, plus les conséquences sur la santé sont grandes, en particulier chez les personnes atteintes de maladies chroniques (comme l'asthme, la bronchopneumopathie chronique obstructive et les cardiopathies), ainsi que chez les personnes âgées, les enfants et les femmes enceintes.

En 2019, plus de 90% de la population

mondiale vivait dans des régions où les concentrations dépassaient les seuils de référence fixés par l'OMS en 2005 concernant l'exposition prolongée aux PM<sub>2,5</sub>. Les pays où la qualité de l'air s'est nettement améliorée grâce aux politiques adoptées ont souvent connu une réduction sensible de la pollution atmosphérique, alors que les baisses au cours des 30 dernières années ont été moins perceptibles dans les régions où la qualité de l'air était déjà bonne.

## La voie à suivre pour atteindre les seuils de référence en matière de qualité de l'air

Ces lignes directrices visent à ce que tous les pays atteignent les seuils de référence en matière de qualité de l'air. Consciente que ce sera difficile pour de nombreux pays et régions où les niveaux de pollution atmosphérique sont élevés, l'OMS a proposé des objectifs intermédiaires pour faciliter l'amélioration progressive de la qualité de l'air et donc l'obtention progressive, mais significative, d'avantages en termes de santé de la population.

ORAN, USTO-MB/SONATRACH

# Signature d'une convention-cadre pour le développement de la recherche

*Une convention-cadre de coopération a été signée entre l'Université des Sciences et de la Technologie Mohamed-Boudiaf d'Oran (USTO-MB) et la Direction de recherche et de développement du groupe Sonatrach, visant à renforcer les échanges scientifiques et pédagogiques dans le domaine de la recherche et de la formation, a-t-on appris de cet établissement de l'enseignement supérieur.*

La convention, qui représente une étape significative dans la collaboration entre le milieu académique et industriel, a été signée par le recteur de l'USTO-MB, Pr Ahmed Hamou, et le directeur général de la Direction de recherche et de développement de Sonatrach, Ahmed Benamara, en présence de cadres des deux institutions. Cette nouvelle convention, qui succède à celle signée en 2018, marque "un renouvellement significatif des engagements entre l'USTO-MB et Sonatrach", a-t-on souligné de même source, ajoutant qu'"elle s'inscrit



dans une démarche de partenariat stratégique couvrant plusieurs axes cruciaux".

Parmi les principaux axes de cette convention, le choix concerté de sujets de thèses alignés sur les intérêts et priorités de Sonatrach, l'organisation des assises SH-établissements universitaires et Centres de recherche, avant la fin de l'année 2024 ou au plus tard au premier trimestre 2025, ainsi que la promotion de la formation de nouvelles équipes

mixtes de recherche.

De plus, une évaluation annuelle de la convention est prévue afin d'assurer un suivi rigoureux des objectifs fixés, a-t-on relevé.

Ce partenariat renouvelé illustre la détermination des deux institutions à renforcer leurs synergies, promouvoir une collaboration étroite entre le monde académique et le secteur industriel et stimuler le progrès technologique et scientifique, selon la même source.

SIDI BEL-ABBES

## Eradication des alluvions déposées sur les routes par les crues d'oueds

Les services de la subdivision des Travaux publics de la daïra de Marhoum, sud de la wilaya de Sidi Bel-Abbès, sont intervenus pour dégager les routes et éradiquer les dépôts alluvionnaires charriés et déposés par les crues des oueds, à la suite des pluies torrentielles qui se sont abattues dernièrement sur la région, a-t-on appris, lundi, des mêmes services.

Les intempéries enregistrées dans cette partie du territoire de la wilaya de Sidi Bel-Abbès ont amené les équipes de maintenance et d'entretien des daïras de Marhoum et El-Kheiter (wilaya d'El-Bayadh), à intervenir pour dégager les axes routiers des dépôts alluvionnaires (boue et autres matières) qui s'y sont entassés à la suite des crues des cours d'eau, ayant provoqué le blocage de la RN 109 reliant Marhoum et Bougtob, relevant de la daïra d'El-Kheiter.

La subdivision des Travaux publics de cette collectivité locale a, d'autre part, précisé que les opérations engagées ont ciblé également la RN 104, faisant observer que les équipes d'entretien des routes se trouvent actuellement sur ce site, où elles procèdent conjointement avec celles des communes de Bougtob et Marhoum et d'autres équipes mobilisées à l'enlèvement de ces dépôts, dont l'accumulation a fortement entravé la circulation routière.

Par ailleurs, la Direction de la Protection civile de la wilaya de Sidi Bel-Abbès a placé ses unités en état d'alerte, en prévision d'éventuelles intempéries, sachant qu'un bulletin météo de l'Office national de météorologie a annoncé des pluies orageuses dans les régions du Sud et des Hauts-plateaux, a souligné la cellule de communication de la Protection civile.

BÉCHAR

## Des mesures d'urgence pour contenir les dommages causés par les pluies

Des mesures d'urgence ont été adoptées pour contenir les dommages causés par les pluies dans la wilaya de Béchar, à l'issue d'une réunion présidée par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, au niveau de la cellule de crise au siège de la wilaya, a indiqué lundi un communiqué du ministère. "M. Merad a tenu une réunion au niveau de la cellule de crise au siège

de la wilaya de Béchar, consacrée à l'évaluation de l'impact des dernières pluies, en présence de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, du ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, et du Directeur général (DG) de la Protection civile, Boualem Boughelaf, en sus de l'ensemble des autorités locales", a précisé le communiqué.

Lors de cette réunion, le wali de Béchar a présenté "un exposé sur les mesures prises pour protéger les citoyens et leurs biens et gérer l'impact des précipitations", ajoute la même source.

A cette occasion, M. Merad a souligné la nécessité "de dépêcher en urgence des commissions pour établir une liste détaillée des citoyens affectés et des dégâts subis", "d'évacuer et d'héberger temporairement toutes les familles touchées et de prendre en charge leurs besoins".

Le ministre a également relevé la nécessité de remédier à la situation en "cernant les dégâts subis par les infrastructures de base en œuvrant à leur réparation urgente".

La réunion a été l'occasion de "saluer l'engagement des services de la Protection civile et la décision de renforcer les équipes d'intervention, tout en se félicitant de l'accompagnement de qualité de l'Armée nationale populaire (ANP) et de son soutien continu aux efforts d'intervention et de secours", conclut la source.

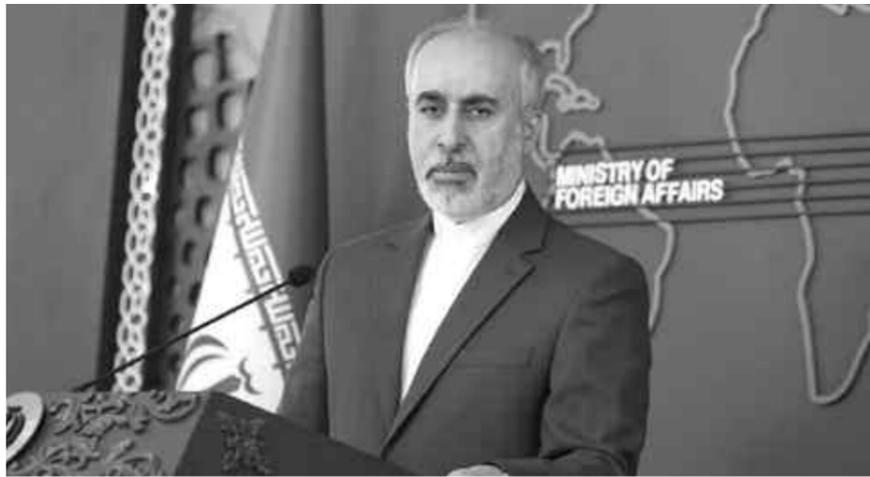


IRAN

# Téhéran dément les informations faisant état d'envoi de missiles vers la Russie

L'Iran a démenti les informations rapportées par des médias américains selon lesquelles Téhéran aurait livré des missiles balistiques à courte portée à la Fédération de Russie pour les utiliser en Ukraine.

« **A**ucun missile n'a été envoyé à la Russie et cette affirmation est une sorte de guerre psychologique », a déclaré Fazlollah Nozari, commandant adjoint du Quartier général central Khatam al-Anbiya, à l'agence de presse du Travail iranienne, reprise par Reuters. « L'Iran ne soutient aucune des parties au conflit entre l'Ukraine et la Russie », a ajouté Nozari. De son côté, le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Nasser Kanaani, a estimé que l'Iran ne fait pas partie de la guerre en Ukraine. « Nous avons une position claire sur la question ukrainienne et nous l'avons annoncée à plusieurs reprises, mais il est regrettable que certaines



parties qui participent à l'escalade du conflit en Ukraine lancent des accusations contre l'Iran à des fins politiques », a indiqué Kanaani, cité par l'agence de presse iranienne IRNA. « Nous disons clairement que nous ne faisons pas partie de la guerre en Ukraine et nous considérons que la solution politique est la meilleure solution à ce conflit », a-t-il poursuivi. Interrogé, lundi, sur ces informations, le Kremlin a commenté ces allégations de la presse américaine. « Ce genre d'informations n'est pas

toujours vrai. L'Iran est notre partenaire important, nous développons nos relations commerciales et économiques, nous développons notre coopération et notre dialogue dans tous les domaines possibles, y compris les domaines les plus sensibles. Et nous continuerons à le faire dans l'intérêt des peuples de nos deux pays », a déclaré le Porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, cité par l'agence russe Ria-Novosti.

R. I. /Agences

MAROC

## Le bilan des inondations s'alourdit à 18 morts

Les autorités marocaines ont annoncé, lundi 9 septembre, que des inondations provoquées par des pluies torrentielles ont coûté la vie à au moins 18 personnes dans les provinces de Tata, Tiznit, Errachidia, Tinerhir et Taroudant, dans le sud du pays. Les autorités ont ajouté qu'au moins quatre autres personnes sont portées disparues après que des inondations ont submergé plusieurs villages de la région samedi dernier.

Le ministère de l'Intérieur a déclaré qu'il menait des recherches continues et diligentes pour retrouver les quatre personnes disparues dans la région de Tata, ajoutant que parmi les morts figuraient trois étrangers originaires d'Espagne, du Canada et du Pérou.

Les inondations ont endommagé jusqu'à 56 maisons, dont 27 complètement détruites, et environ 110 routes, en plus d'endommager les réseaux d'électricité, d'eau et de téléphone.

TYPHON YAGI AU VIETNAM

## Le bilan porté à 63 morts et 40 disparus

Le passage du typhon Yagi dans le nord du Vietnam a tué 63 personnes et fait 40 disparus, a indiqué, mardi, le gouvernement vietnamien, révisant à la hausse un précédent bilan de 59 morts. Les inondations et les glissements de terrain, provoqués par la violente tempête, ont aussi blessé 752 personnes, ont précisé les responsables en charge des catastrophes naturelles dans un rapport.

Yagi, qui a touché terre samedi matin vers Haïphong avant de s'affaiblir dimanche soir, est considéré par des météorologistes comme le plus puissant typhon ayant frappé le nord du pays au cours des trente dernières années.

La tempête a provoqué l'effondrement de ponts, endommagé des usines et arraché les toits de tôle de maisons, ainsi que de nombreux arbres, avec des rafales dépassant les 149 km/h. Mardi matin, le niveau de l'eau atteignait le toit de maisons à un étage, dans certaines zones des villes de Yen Bai et Thai Nguyen.

Dans la capitale Hanoï, des habitants ont été évacués en raison des inondations.

iA.ag

R. I. /Agences

## RATIFICATION DE LA CONVENTION DE L'UA SUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE Feu vert donné au président sénégalais Bassirou Diomaye Faye

L'Assemblée nationale au Sénégal a adopté lundi à l'unanimité un projet de loi autorisant le président de la République, Bassirou Diomaye Faye, à ratifier la convention de Niamey de l'Union africaine (UA) sur la coopération transfrontalière, a rapporté mardi l'Agence de presse sénégalaise. Lors de son intervention devant les députés, le ministre de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères, Yassine Fall, a expliqué que « cette convention constitue un moyen de

règlement pacifique des différends frontaliers, de transformation des zones frontalières en éléments catalyseurs de la croissance, de l'intégration socioéconomique et politique du continent ».

« Ladite convention constitue un instrument juridique qui promeut la paix et la stabilité à travers la prévention des conflits, l'intégration du continent et l'approfondissement de son unité », ainsi qu'une « meilleure coordination des actions en zones

frontalières, en facilitant le partage d'informations et de renseignements », a-t-il ajouté.

Il a noté qu'en ratifiant la convention, le Sénégal « réaffirme son engagement à se conformer aux normes internationales et communautaires relatives à la suppression de tout obstacle juridique, administratif, culturel ou technique susceptible d'entraver le renforcement et le bon fonctionnement de la coopération transfrontalière ».

CISJORDANIE OCCUPÉE

## Hommage à une militante américano-turque tuée par les forces sionistes

Des centaines de personnes ont rendu hommage lundi à Naplouse, en Cisjordanie occupée, à une militante américano-turque tuée la semaine dernière par les forces sionistes.

Aysenur Ezgi Eygi, 26 ans, a été tuée vendredi par balle à Beita, près de Naplouse, dans le nord du territoire palestinien occupé par l'entité sioniste depuis 1967. Sa famille a affirmé que les forces sionistes l'avait tué et a réclamé une « enquête indépendante ». A Naplouse, des centaines de per-

sonnes dont des personnalités locales palestiniennes ont participé à une cérémonie de recueillement en hommage à la militante, avant ses funérailles qui pourraient avoir lieu en Turquie. Enveloppé dans un drapeau palestinien, le corps d'Aysenur Ezgi Eygi, dont le visage était couvert d'un keffieh noir et blanc, a été porté sur une civière par les forces de sécurité palestiniennes.

Au son du clairon, une couronne de fleurs a été déposée sur son corps,

avant le départ du cortège parsemé de drapeaux pour une procession dans les rues de Naplouse.

De nombreux Palestiniens ont suivi la dépouille de la jeune femme. « La Palestine se souviendra toujours de ton sacrifice et l'honorera », pouvait-on lire sur l'une des pancartes portées par eux. La militante américano-turque était membre de l'organisation International Solidarity Movement (ISM)

R. I. /Agences

GÉNOCIDÉ SIONISTE À GHAZA

# Massacre dans une zone humanitaire à Khan Younès

*Un massacre dans une zone humanitaire à Khan Younès est commis par l'armée d'occupation sioniste dans la bande palestinienne de Ghaza.*

Cette ville de Palestine est victime d'agression génocidaire depuis plus de 11 mois. Au moins 40 personnes sont tombées en martyres et 60 autres ont été blessées, dans la nuit de lundi à mardi derniers, lors d'un bombardement contre de la zone humanitaire d'Al Mawassi à Khan Younès, selon l'agence de presse palestinienne Wafa.

Un avion de l'armée de l'occupation a bombardé la zone humanitaire faisant 40 martyrs et 60 blessés, rapporte l'agence mardi citant un porte-parole de la Défense civile à Ghaza.

## Des missiles interdits au niveau international utilisés

L'occupant sioniste a utilisé des missiles interdits au niveau international lors de sa frappe ayant visé des tentes de personnes déplacées à Al Mawassi, affirme un porte-parole du ministère palestinien de la Santé.

« Des missiles interdits au niveau international ont été utilisés lors du bombardement des tentes de déplacés dans la zone d'Al Mawassi », écrit Khalil al Dakran sur X.

« Les blessures sont graves et il n'y a pas de place dans les hôpitaux pour recevoir les blessés », déplore-t-il sur la même plateforme.



## Abu Rudeina condamne le massacre

Le porte-parole de la présidence de l'État de la Palestine, Nabil Abu Rudeina, critique les massacres quotidiens commis contre le peuple palestinien et le soutien américain à l'entité sioniste dans son agression, ce qui aggrave les tensions dans la région.

Abu Rudeina, cité par Wafa, indique que le massacre sanglant perpétré par l'occupation contre les civils déplacés dans la région de Mawassi ainsi que l'invasion continue des villes, des camps et des villages de la Cisjordanie occupée et la destruction des infrastructures palestiniennes, sont de la responsabilité de l'administration américaine avant l'occupation sioniste.

## Les États-Unis appelés à retirer leur soutien aveugle à l'occupation

« Sans ce soutien politique, militaire et financier sans précédent des États-Unis », ajoute-t-il, « les dirigeants de l'occupation n'auraient pas osé commettre de tels crimes », en violation de toutes les décisions de la légitimité internationale et du droit international.

« Il est temps pour l'entité sioniste et l'administration américaine de réaliser que toute la région est au bord de l'explosion, en raison de leurs politiques contraires à la volonté internationale et à la légitimité internationale », met en garde le porte-parole de la présidence palestinienne. Les

États-Unis doivent retirer leur soutien aveugle avant qu'il ne soit trop tard, conclu-t-il.

## La diplomatie palestinienne met en cause l'échec international

Le ministère palestinien des Affaires étrangères condamne, vivement, le nouveau massacre sioniste. Il a affirmé, dans un communiqué repris par Wafa, que « l'échec international à mettre en œuvre les décisions de la légitimité internationale et les ordonnances de la Cour internationale de justice pour forcer l'État occupant à mettre fin à son agression contre le peuple palestinien l'encourage à continuer à commettre plus de massacres ».

Selon la diplomatie palestinienne, un cessez-le-feu immédiat est le seul moyen de protéger les civils palestiniens et de créer un environnement propice à la conclusion d'un accord d'échange de prisonniers.

## L'impunité encourage l'entité sioniste

Le ministère palestinien des Affaires étrangères souligne, dans ce texte, que le terrible massacre perpétré par l'occupation à Khan Younès rentre dans le cadre d'une politique sioniste officielle visant à transformer l'ensemble de la bande de Ghaza en un terrain vide impropre à la vie humaine. Il ajoute que l'impunité et la protection continues de l'entité sioniste et de ses dirigeants lui donnent plus de temps pour commettre les pires formes de meurtres, de nettoyage ethnique et de déplacements contre les citoyens palestiniens.

R. I. / Agences

SELON HUMAN RIGHTS WATCH

## L'IA de l'armée sioniste à Ghaza s'appuie sur des données erronées

L'IA utilisées par l'armée sioniste à Ghaza s'appuient sur des données erronées, selon Human Rights Watch.

Les technologies d'intelligence artificielle (IA) et d'autres outils numériques employés par l'entité sioniste dans le cadre de son agression contre Ghaza s'appuient sur des données jugées « erronées » et « incomplètes », selon un rapport de l'ONG Human Rights Watch (HRW).

Dans un communiqué publié sur son site officiel, l'ONG a révélé que l'armée d'occupation utilise des « données incomplètes, des calculs erronés et des outils inadéquats » pour prendre des décisions cri-

tiques qui pourraient augmenter les dommages causés aux civils à Ghaza. Zach Campbell, chercheur senior sur les questions de surveillance à HRW, a souligné ces préoccupations.

## Menace pour les droits humains

L'armée sioniste utilise « 4 outils numériques » pour estimer, entre autres, « le nombre de civils présents dans une zone avant une attaque », selon l'ONG. Ce processus implique une « surveillance continue et systématique » des résidents palestiniens de Ghaza, ainsi qu'une collecte de

données qui a commencé avant l'agression actuelle, d'une manière jugée « incompatible avec le droit international des droits humains ».

Human Rights Watch insiste sur le fait qu'aucune décision de ciblage ne doit être prise uniquement sur la base des recommandations d'un outil d'apprentissage automatique.

L'ONG met en garde contre les violations graves des lois de la guerre, telles que les attaques indiscriminées contre des civils avec une intention criminelle, qui constituent des crimes de guerre.

R. I. / Agences

## Aucune alternative à la solution à 2 États

Aucune alternative à la solution à 2 États en Palestine, a affirmé le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres. Le Chef de l'ONU estime que la « destruction et la mort » dans la bande de Ghaza sont « les pires » qu'il ait vus au long de son mandat dans son poste actuel, qu'il occupe depuis 2017, rapporte mardi l'agence de presse palestinienne Wafa.

D'après Guterres, les Nations unies avaient proposé de surveiller un éventuel cessez-le-feu à Ghaza, selon Wafa qui rapporte les propos du chef de l'ONU lors

d'une conférence de presse. Il rappelle, dans ce cadre, l'existence de l'agence des Nations unies pour la surveillance de la trêve au Moyen-Orient (UNTSO).

## L'implication de l'ONU dans le futur de Ghaza « irréaliste »

Le Secrétaire général des Nations unies souligne, aussi lors de la conférence de presse, que l'acceptation par l'entité sioniste de cette offre est une « faible possibilité ». Il a qualifié d'« irréaliste » l'implica-

tion de l'ONU dans le futur de Ghaza.

Le Secrétaire général de l'ONU a souligné la nécessité et l'importance d'un cessez-le-feu immédiat à Ghaza. « Je n'ai jamais vu un tel niveau de mort et de destruction que nous voyons à Ghaza ces derniers mois », a-t-il déploré.

En outre, Guterres a affirmé que la solution à deux États est « la seule façon » de mettre fin au conflit en Palestine. Il n'y avait « aucune autre alternative », conclu-t-il.

R. I. / Agences

## Le bilan de l'agression sioniste s'alourdit à 41.020 martyrs

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 41.020 martyrs et 94.925 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué hier les autorités palestiniennes de la Santé.

Selon la même source, l'armée d'occupation sioniste a commis 3 massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 32 martyrs et 100 blessés.

L'armée d'occupation sioniste a commis, ce mardi à l'aube, un horrible massacre en bombardant des tentes de personnes déplacées dans la région d'Al-Mawasi à Khan Younes, précisent également les autorités palestiniennes de la santé, relevant que les corps de 19 martyrs, (dont l'identité a été déterminée) et plus de 60 blessés parmi lesquels des cas graves, ont été admis dans les hôpitaux. Les autorités palestiniennes de la santé ont indiqué qu'un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchaient les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours. Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

## BOXE

## La Fédération algérienne rejoint la World Boxing

La Fédération algérienne de boxe (FAB) a rejoint la World Boxing, nouvelle instance internationale agréée par le Comité olympique international olympique (CIO) qui veille à ce que la boxe reste au cœur du mouvement olympique, a annoncé mardi la Comité olympique et sportif algérien (COA).

« La Fédération algérienne de boxe, à sa tête le président Youcef Khelifi, informe l'opinion publique qu'elle a officiellement adhéré à la nouvelle instance internationale World Boxing », a annoncé de son côté, l'instance fédérale dans un communiqué, diffusé sur son site officiel.

Pour sa part, la World Boxing a indiqué que « les fédérations nationales de boxe au Japon et en Algérie sont devenues les deux derniers pays à rejoindre World Boxing.

Cela signifie que World Boxing compte maintenant 44 membres couvrant les cinq continents qui rivalisent dans la boxe internationale, dont 7 qui ont rejoint depuis la fin des Jeux olympiques de 2024 ».

« Le Japon et l'Algérie portent à sept le nombre de pays qui ont rejoint World Boxing depuis la fin des Jeux olympiques de Paris 2024 et font suite à l'approbation récente des demandes d'adhésion du Taïpei chinois, du Pakistan, du Bhoutan, de Fidji et de l'Equateur », ajoute la même source.

Suite à ces deux nouvelles adhésions, le président de World Boxing, Boris van der Vorst, a estimé que « l'arrivée du Japon et de l'Algérie renforce le profil mondial de World Boxing en augmentant notre présence en Asie et en Afrique.

Leur décision de rejoindre World Boxing est une nouvelle preuve du désir de changement largement répandu dans notre sport et illustre à quel point il est important que nous conservions la place de la boxe au cœur du mouvement olympique ».

« Nous continuons à traiter les candidatures d'un certain nombre de pays et il est clair que de plus en plus de fédérations nationales reconnaissent que l'adhésion à World Boxing est le seul moyen de garantir que leurs boxeurs pourront continuer à poursuivre leur rêve de concourir sur la plus grande scène du sport aux Jeux olympiques », a-t-il ajouté.

La World Boxing a été lancée en avril 2023 et vise à maintenir la boxe aux Jeux olympiques.

Le 7 mai 2024, elle a tenu la première réunion officielle avec le CIO, qui a marqué le début d'une collaboration formelle visant à établir une voie pour que la boxe reste aux Jeux olympiques.

## ELIMINATOIRES CAN 2025 : LIBÉRIA 0-3 ALGÉRIE

# Comme sur des roulettes

La composition des Verts a connu quatre changements par rapport à celle sur laquelle Petkovic comptait, lors de la rencontre, jeudi dernier, contre la Guinée équatoriale.

PAR HAMROUCHE MOUNIR

Comme prévu, Adem Zorgane et Amine Gouiri ont été amenés à remplacer le duo qui a quitté les Verts. En raison de blessures, Ismaël Bennacer et Houssem Auouar.

Alors que la surprise était le nouveau venu Mohamed Farsi, lors de la première convocation du joueur actif de l'American Columbus Crew, avec un Benzia à la place de Bounedjah.

### Gouiri a ouvert la marque pour les Verts

L'attaquant Amine Gouiri a ouvert le score pour les verts à la 17<sup>e</sup> minute de la première mi-temps. Après la pression de l'équipe nationale dans la zone du Libéria, après avoir reçu une passe décisive de l'arrière-droit Farsi.

Amine Gouiri a augmenté son compteur par un deuxième but lors des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2025, ayant déjà marqué contre la Guinée équatoriale.

Le milieu de terrain Adem Zorgane, a aggravé la marque en faveur de l'équipe nationale



### Zorgane ajoute le deuxième but

Le joueur des Verts, Adam Zorgane, a marqué le deuxième but de l'équipe nationale à la 25<sup>e</sup> minute de la première mi-temps, d'un tir puissant de l'extérieur de la 18<sup>e</sup> zone, qui a heurté les filets du gardien de but Abdoulaye Coulibaly.

### Bounedjah ajoute le troisième but

L'attaquant de l'équipe nationale, Baghdad Bounedjah a réussi à marquer le troisième but en faveur de l'équipe nationale. L'attaquant Bounedjah a marqué le troisième but des Verts à la 79<sup>e</sup> minute.

Après avoir suivi le tir de son coéquipier, Youcef Atal, qui a pénétré et tiré de l'intérieur de la zone des dix-huit mètres de l'équipe nationale libérienne. Ainsi, l'équipe nationale occupe la tête du cinquième groupe des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 avec 6 points, et avec une différence de 4 points avec le tenant de la deuxième place, l'équipe nationale du Togo. Après avoir remporté deux victoires consécutives, devant la Guinée équatoriale, avec deux Clean Sheets, et le Libéria avec trois buts pour rien. Les Verts affronteront le Togo à la troisième journée des mêmes éliminatoires, le 11 octobre prochain.

M. H.

## UNICEF ALGÉRIE

## La boxeuse Imane Khelif nommée «Championne des droits des enfants»

La boxeuse algérienne Imane Khelif, médaillée d'or aux Jeux olympiques de Paris 2024, a été désignée « Championne des droits des enfants » par le bureau de l'Unicef en Algérie, lors d'une cérémonie organisée spécialement à cet effet, lundi à Alger.

Cette cérémonie symbolique et conviviale a été organisée pour rendre hommage au parcours exemplaire et inspirant de la championne olympique Imane Khelif, et pour marquer son engagement constant à œuvrer en faveur de l'agenda des droits des enfants, et ce, depuis sa nomination en tant qu'ambassadrice nationale de l'Unicef, le 31 décembre 2023, a indiqué

l'Organisation dans un communiqué. La cérémonie a été marquée par la présence d'Alejandro Alvarez, le Coordonnateur Résident du Système des Nations unies en Algérie, ainsi que plusieurs autres représentants des agences onusiennes en Algérie et leurs familles.

« Nous sommes immensément fiers de retrouver parmi nous et de célébrer avec les collègues, la famille et les amis notre championne olympique et ambassadrice de l'Unicef. Du fond du cœur et au nom de toute l'équipe de l'Unicef, je te félicite pour ta victoire. Nous t'admirons pour ton incroyable talent de boxeuse, ta combativité, ta force mentale, ta persévérance et

pour l'incroyable gentillesse dont tu fais preuve », a dit la représentante du bureau de l'Unicef en Algérie, Katarina Johansson à l'adresse de Imane Khelif.

« Imane, tu es un modèle, non seulement pour les enfants, mais aussi pour les adultes, en Algérie et dans le monde entier. Tu as montré que les rêves peuvent devenir réalité (...) nous célébrons ton titre olympique, mais aussi ton engagement envers les enfants et le mandat de l'Unicef. Tu n'es pas seulement une championne de boxe, mais aussi une championne des droits des enfants », a-t-elle ajouté.

Pour sa part, le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, Alejandro Alvarez, a déclaré : « Nous sommes très fiers de vous, car vous incarnez parfaitement nos valeurs. Nous voulons aussi vous dire à quel point que nous sommes solidaires avec vous en raison de ce que vous avez traversé. Vous avez dû vous battre sur le ring pour gagner la médaille et en dehors du ring...Vous êtes un exemple pour nous tous et une formidable championne », a-t-il tenu à rappeler.

De son côté, la championne olympique algérienne a commencé par remercier la famille de l'Unicef pour cet hommage. « Je dédie ma médaille aux JO de Paris à tous les enfants. J'ai conscience de la grande responsabilité que cela représente d'être ambassadrice de l'Unicef. C'est aussi une fierté pour moi, et je suis résolue à poursuivre mon travail avec l'organisation et à être un modèle pour les enfants et les jeunes », s'est-elle engagée.



**SUPER-HÉROS MALGRÉ LUI**



20h25

**TMC**

Cédric Dugimont, comédien en quête de succès, a cumulé les rôles dans des publicités jusqu'à présent et gagne sa vie en livrant des pizzas. Sa chance va peut-être tourner quand on lui propose le rôle principal dans *Badman*, le premier film de super-héros à la française. Cédric et d'autant plus heureux que le méchant du film doit être incarné par son idole Alain Belmont. Après le premier jour de tournage, le jeune homme doit partir en urgence et se retrouve victime d'un accident de voiture dont il ressort amnésique. Cédric est désormais convaincu qu'il est vraiment *Badman*.

**REDOUANE BOUGHERABA : ON M'APPELLE MARSEILLE**



20h10

**CANAL+**

A 46 ans, Redouane Bougheraba éprouve le besoin, dans ce nouveau spectacle seul en scène, de poser un regard sur son parcours depuis son enfance et son adolescence à Marseille, sa ville natale, jusqu'à son arrivée Paris où sa carrière d'humoriste a pris de l'ampleur. Après avoir été découvert au *Jamel Comedy Club*, l'artiste devient une des têtes d'affiche du *Paname Art Café* et effectue les premières parties de Bigflo et Oli. Le succès de son premier one man show "*Redouane s'éparille*" lui ouvre les portes du cinéma où il décroche quelques rôles dans "*Patients*", "*Taxi 5*", ou encore "*Les SEGPA au ski*"... Redouane Bougheraba ouvre l'album de ses souvenirs intimes sur sa famille, ses amours et ses amis.

**L'ECLIPSE**



20h10

**2**

Le corps de Nour est retrouvé à la surface du lac des Galens. Le cou de la jeune fille porte des traces d'étranglement. Pour Manue Vitali et Johanna Croiset, chargées de l'enquête, il s'agit désormais d'une affaire de meurtre. Alors qu'elles se penchent sur la liaison que Nour entretenait avec un homme plus âgé, les deux gendarmes découvrent les aspirations secrètes de la victime. Depuis son départ de Paris et son installation à Bozouls, la jeune fille cultivait des désirs d'évasion et mettait de l'argent de côté afin de rejoindre son père à Buenos Aires.

**DES RACINES ET DES AILES**



20h10

**3**

La Loire, serpentant sur 1000 kilomètres, raconte l'histoire de la France. Dans le Val de Loire, joyau de la Renaissance, 900 châteaux témoignent d'un passé royal. À Amboise, un jeune sculpteur restaure la chapelle Saint-Hubert, dernière demeure de Léonard de Vinci. Aux sources du fleuve, des naturalistes immortalisent castors et martins-pêcheurs. La faïencerie de Gien, autrefois florissante, renaît grâce à des passionnés et au talent de Jean-Charles de Castelbajac. À Nantes, une flotte de 30 bateaux ravive la tradition de la batellerie, bravant les caprices du fleuve sur 400 kilomètres.



**LA SELECTION DE MIDI LIBRE**

**TOUT SIMPLEMENT NOIR**



19h55

**arte**

Un acteur raté de 40 ans, décide d'organiser la première grosse marche de contestation noire en France. Cependant, il est partagé entre l'envie d'être sur le devant de la scène et véritable engagement militant. Il fait des rencontres souvent étranges avec des personnalités influentes de la communauté et peut compter sur le soutien intéressé qu'il reçoit de Fary.

**LA GRANDE LIBRAIRIE**



20h05

**5**

Augustin Trapenard présente ce magazine qui reste au plus près de l'actualité littéraire française et étrangère. Il reçoit cette semaine Gaël Faye, auteur de "*Jaracanda*", son deuxième roman, paru aux éditions Grasset, Amélie Nothomb, pour "*L'impossible retour*" et Véronique Olmi, pour "*Le courage des innocents*", deux romans parus aux éditions Albin Michel, Clémentine Mélois, pour "*Alors c'est bien*", qui vient d'obtenir le prix Méduse et publié chez Gallimard, et enfin Boris Cyrulnik, pour "*Les deux visages de la résilience*", paru aux éditions Odile Jacob.

**QUE LE MEILLEUR GAGNE !**



20h10

**6**

Deux cents candidats anonymes s'affrontent dans une série de questions à choix multiple, avec un enjeu de taille : une seule erreur les élimine instantanément ! Le meilleur d'entre eux pourra avancer au fil des questions et des manches pour tenter de décrocher une somme pouvant atteindre 40 000 euros. Nouveauté cette saison : nos 200 candidats seront répartis en quatre grandes familles, selon leur tranche d'âge. Mais ce n'est pas tout : chaque génération sera soutenue par une célébrité qui jouera à ses côtés.

**CASTLE**



20h05

**Chérie 25**

Castle et Bennett enquêtent sur la découverte d'un corps, visiblement un sans-abri, dans une poubelle. Ils découvrent alors qu'il s'agit d'une femme. Elle a été tuée d'une balle dans la tête et toutes ses dents ont été enlevées. La victime est identifiée sous le nom de Melanie Rogers, une ingénieure. Les deux enquêteurs partent interroger sa sœur. Cette dernière leur confie que Melanie avait eu un comportement étrange récemment, notamment en lien avec un homme mystérieux dont elle a fait la rencontre. Cet homme pourrait être la clé de cette histoire.

Web : www.lמיד-dz.com

**MIDI**  
Libre  
Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : publicite@lמיד-dz.com

Rédactrice en chef :  
Kahina Hammoudi  
e-mail : redaction@lמיד-dz.com

Standard : 021.66.22.65  
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65  
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65  
publicite@lמיד-dz.com  
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP  
01, Avenue Pasteur, Alger  
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77  
Email : agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

**Impression :**  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

**EURL Midi Libre**  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1<sup>er</sup> - Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	04:52
Dohr	12:44
Asr	16:17
Maghreb	19:00
Icha	20:25

## PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

# VICTOIRE EN JUSTICE DE L'UE DANS DEUX DOSSIERS CLÉ CONTRE APPLE ET GOOGLE

La justice de l'UE a définitivement donné raison mardi à la Commission européenne contre les géants américains de la Tech Apple et Google dans deux dossiers judiciaires au long cours et aux lourds enjeux financiers.

« C'est une grande victoire pour les citoyens européens » mais aussi « une victoire pour des règles du jeu équitable et pour la justice fiscale », s'est réjoui la commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager, très émue, lors d'une conférence de presse à Bruxelles.

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), tribunal de dernière instance, a décidé qu'Apple devrait rembourser 13 milliards d'euros d'arriérés fiscaux à l'Irlande pour avoir bénéficié d'avantages fiscaux indus, assimilés à une aide d'Etat illégale.

Dans un arrêt séparé, la Cour basée à Luxembourg a confirmé une amende de 2,4 milliards contre Google pour pratiques anticoncurrentielles sur le marché des comparateurs de prix. Les deux groupes se sont immédiatement dits « déçus », dans des communiqués distincts.

L'affaire Apple remonte à 2016 quand Bruxelles avait ordonné au fabricant des célèbres iPhones de rembourser 13 milliards d'euros à l'Irlande. La somme correspond aux bénéfices tirés d'un traitement fiscal favorable octroyé à l'entreprise de 2003 à 2014, dans ce pays où Apple avait rapatrié l'ensemble de ses revenus engrangés en Europe (ainsi qu'en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde).

Pour la Commission européenne, la filiale irlandaise d'Apple avait réglé un taux



d'imposition effectif dérisoire sur ses bénéfices européens « allant de 1% en 2003 à 0,005% en 2014 ». Mais, en 2020 en première instance, le Tribunal de l'UE avait annulé en 2020 la décision de l'exécutif européen, une clause retentissante alors infligée à Mme Vestager.

La Commission avait formé un pourvoi auprès de la CJUE. Nouveau coup de théâtre en novembre 2023 : dans un avis non contraignant, mais généralement suivi par les juges, l'avocat général Giovanni Pitruzzella avait remis en cause la victoire d'Apple. Il avait proposé aux juges d'annuler l'arrêt et de renvoyer l'affaire devant le Tribunal de l'UE « afin que

celui-ci se prononce à nouveau sur le fond ». La Cour n'a cependant pas suivi cet avis. Elle « statue définitivement sur le litige et confirme la décision de la Commission européenne de 2016 : l'Irlande a accordé à Apple une aide illégale que cet État est tenu de récupérer », a-t-elle expliqué.

Dans l'affaire Google, les juges ont confirmé une amende de 2,4 milliards d'euros infligée en 2017 au groupe de Mountain View pour abus de position dominante sur le marché des recherches en ligne. Il s'agit de la deuxième plus lourde sanction financière jamais imposée par l'UE dans un dossier antitrust. La Cour estime que

Google a bien abusé de sa position dominante en favorisant son propre service de comparaison de produits.

« Nous sommes déçus par la décision de la Cour. Nous avons apporté des modifications en 2017 pour nous conformer à la décision de la Commission européenne », a réagi le champion des moteurs de recherche.

Google est accusé d'avoir favorisé son comparateur de prix Google Shopping en rendant ses concurrents pratiquement invisibles pour les consommateurs. Il a été contraint de modifier l'affichage de ses résultats de recherches afin de se conformer aux exigences européennes.

Saisi par le géant californien, le Tribunal de l'UE avait donné raison à la Commission, dans un premier jugement prononcé en novembre 2021. Mais Google avait formé un nouveau pourvoi, réclamant l'annulation de l'amende.

L'affaire a débuté en 2010 avec l'ouverture d'une enquête de Bruxelles consécutive à des plaintes de concurrents. Ce dossier est l'un des gros contentieux ouverts par Bruxelles à l'encontre de Google qui détient le record des deux plus grosses amendes jamais infligées par l'exécutif européen pour pratiques anticoncurrentielles. Celle de 2,4 milliards visant Google Shopping représentait un montant record à l'époque où elle a été prononcée. Elle a été dépassée en 2018 par une autre de 4,3 milliards sanctionnant un abus de position dominante du système d'exploitation Android pour téléphones mobiles.

Au total, Google s'est vu infliger plus de 8 milliards d'euros d'amendes pour diverses entorses à la concurrence. Le groupe est aussi dans le collimateur des autorités de régulation aux Etats-Unis. Il affronte depuis lundi son deuxième grand procès en moins d'un an face au gouvernement américain qui l'accuse d'étouffer la concurrence dans la publicité en ligne.

## VISA POUR LA FRANCE

# VFS GLOBAL À ALGER ANNONCE LE REPORT DE SES RENDEZ-VOUS

Le centre chargé de la collecte des demandes de visa pour la France, VFS Global à Alger, revient dans un communiqué, mis en ligne sur sa page officielle, pour annoncer le report de ses rendez-vous visa, initialement programmés pour le lundi 16 septembre 2024. Cette date coïncide avec la célébration de la fête du Mawlid Ennabawi en Algérie. En cette occasion, le centre VFS Global ferme temporairement ses portes. En période de forte affluence, les demandeurs de visa pour la France rem-

plissent le formulaire sur la plateforme France-Visas pour prendre un rendez-vous et déposer leur demande au niveau du centre VFS Global à Alger, pour obtenir le document de voyage. Par ailleurs, en période de fêtes, le prestataire chargé de la collecte de ces demandes, à Alger, ferme ses portes et n'accueille pas les demandeurs de visa pour la France. C'est le cas pour Mawlid Ennabawi, prévu pour le lundi 16 septembre 2024. « Suite à la confirmation de la date du Mawlid Ennabaoui le lundi

16 septembre 2024, nous informons notre aimable clientèle que tous les rendez-vous pris ce jour-là seront reportés au mardi 17 septembre 2024 », lit-on sur le communiqué de VFS.

## Un nouveau dispositif de prise de rendez-vous

En début de la saison estivale, VFS Global a mis en place un nouveau dispositif pour faciliter l'opération de prise de rendez-vous et d'améliorer l'expérience client. Entrée en vigueur le mois de mai dernier, ce dispositif concerne les demandeurs de visa court séjour. En effet, cette catégorie doit désormais faire appel à une nouvelle plateforme pour réserver un créneau pour le dépôt de leurs dossiers de visa court séjour pour la France (cliquer ici). En revanche, le prestataire déconseille de faire recours aux intermédiaires pour constituer le dossier de visa ou se faire assister pendant la procédure de prise de rendez-vous. Pour rappel, VFS Global exempte les ascendants et les conjoints de ressortissants français de la prise de rendez-vous. Cependant, en période de forte affluence, le prestataire invite ces demandeurs à se présenter un autre jour pour le dépôt de leurs dossiers.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

### 29 morts en une semaine

Vingt-neuf (29) personnes sont décédées et 1 411 autres ont été blessées dans 1.204 accidents de la route survenus durant la période du 1 au 7 septembre à travers plusieurs wilayas du pays, a indiqué hier un bilan de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de M'sila où 5 personnes sont mortes et 47 autres ont été blessées, suite à 32 accidents de la route, précise la même source. En outre, les secours de la Protection civile ont effectué 2 063 interventions pour l'extinction de 1424 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas d'Alger (171 incendies), Blida (86) et Skikda (80).

Par ailleurs, 10 903 interventions ont été effectuées, durant la même période, ayant permis le sauvetage de 379 personnes en situations de danger, de même que l'exécution de 8 995 opérations diverses d'assistance.

